



La Commune de
FERNELMONT

**PRIME COMMUNALE ENERGIE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT ENERGETIQUE
ET/OU DE TRAVAUX DES RENOVATION ENERGETIQUE
FORMULAIRE DE DEMANDE**

DEMANDE N° 2022/ (REFERENCE A COMPLETER PAR L'ADMINISTRATION)

1- RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX CONCERNES

(Veuillez cocher les travaux pour lesquels vous sollicitez une prime communale énergie)

- Réalisation d'un audit logement
- Toiture – Isolation thermique du toit ou des combles
- Isolation thermique des murs
- Isolation thermique des sols
- Remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s
- Pompe à chaleur pour l'eau chaude sanitaire
- Pompe à chaleur pour le chauffage ou combinée
- Chaudière biomasse
- Chauffe-eau solaire
- Poêle biomasse local
- Chaudière ou poêle biomasse combiné(e) avec chauffe-eau solaire en une opération
- Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage, d'émission de régulation des installations de chauffage
- Augmentation des rendements de production, de distribution, de stockage et de régulation d'eau chaude sanitaire

2- INFORMATIONS RELATIVES AU DEMANDEUR

(Ecrire en MAJUSCULES)

JE SOUSSIGNE(E), MONSIEUR/MADAME (*)

Nom, prénom :

DOMICILIE(E) A

Rue :

CP - Localité :

Téléphone :

DECLARE être propriétaire, co-propriétaire, usufruitier, nu-propriétaire ou locataire (*) du bâtiment sis (si adresse différente du domicile)

Rue :

CP - Localité :

SOLLICITE l'octroi de la prime communale énergie prévue par décision du conseil communal du 23 décembre 2021 pour un montant total de :

Certifié sincère et véritable à la somme de (inscrire la somme en toutes lettres majuscules) :
.....

Le demandeur sollicite la prime communale énergie et déclare avoir pris connaissance du règlement communal ainsi que des conditions d'octroi de la prime et y souscrire sans réserve. Le demandeur a connaissance qu'en cas de fausse déclaration ou de non-respect de cette réglementation, il peut, outre des actions pénales, être obligé de rembourser la subvention perçue. Le demandeur autorise toute personne habilitée par l'administration communale à vérifier la conformité de l'installation au règlement en vigueur au moment de la notification de l'octroi de la subvention.

Le demandeur joindra à sa demande :

- La notification écrite de l'obtention de la (des) prime(s) délivrée(s) par la Wallonie ;
- Une copie de la carte d'identité du demandeur ;
- Les factures couvrant la réalisation de l'audit énergétique et/ou les travaux de rénovation énergétique ainsi que des preuves de paiement ;
- Les photographies des travaux réalisés (si pertinent) ;
- Une copie du rapport d'audit (dans le cas d'un audit énergétique) ;
- Tout autre renseignement administratif et/ou technique jugé utile par le demandeur permettant de vérifier la conformité aux conditions du présent règlement.

En cas d'accord du Collège communal sur l'attribution de la prime, celle-ci pourra être versée sur le compte bancaire n° : Code BIC
Code IBAN

ouvert au nom de

(*) Biffer la mention inutile

Fait à Fernelmont, le / /

Signature du demandeur :